

**Institut des vérificateurs internes,
Section de Québec**

États financiers
31 mars 2008

Le 6 mai 2008

Rapport des vérificateurs

**Aux membres de
Institut des vérificateurs internes, Section de Québec**

Nous avons vérifié le bilan de **Institut des vérificateurs internes, Section de Québec** au 31 mars 2008 et l'état des résultats et avoir des membres de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables agréés

Institut des vérificateurs internes, Section de Québec

Bilan

Au 31 mars 2008

	2008 \$	2007 \$
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	6 897	25 973
Comptes débiteurs	15 885	14 980
Charges payées d'avance	1 200	4 200
Dépôt à terme, 3,40 %, échéant le 24 mars 2010 et encaissable à demande	45 049	43 567
	<hr/> 69 031	<hr/> 88 720
Passif		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges	8 940	30 918
Avoir des membres	<hr/> 60 091	<hr/> 57 802
	<hr/> 69 031	<hr/> 88 720

Approuvé par le Conseil,

_____, administrateur _____, administrateur
(2)

Institut des vérificateurs internes, Section de Québec

Résultats et avoir des membres

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008 \$	2007 \$
Produits		
Sessions de perfectionnement	48 575	58 011
Dîners-conférences	9 140	6 115
Tables rondes	6 034	-
Affichage de postes	8 750	9 000
Cotisations des membres	1 958	1 419
Placements	1 621	1 578
	<hr/> 76 078	<hr/> 76 123
Charges		
Sessions de perfectionnement	34 796	49 901
Dîners-conférences	10 646	8 183
Tables rondes	7 543	-
Conférences et congrès	3 000	3 500
Dépenses du conseil d'administration	2 749	1 791
Formation CIA	4 347	3 021
Projets spécifiques	3 650	1 000
Services administratifs	2 500	2 500
Site Internet	1 576	1 579
Promotion et articles promotionnels	1 135	-
Assemblée annuelle	818	456
Frais d'administration	522	481
Contribution à la recherche	507	354
Commandites	-	1 000
Représentations intersectorielles	-	917
Frais de déplacement – directeur de district	-	223
Bulletins	-	135
	<hr/> 73 789	<hr/> 75 041
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	2 289	1 082
Avoir des membres au début de l'exercice	<hr/> 57 802	<hr/> 56 720
Avoir des membres à la fin de l'exercice	<hr/> <hr/> 60 091	<hr/> <hr/> 57 802

Institut des vérificateurs internes, Section de Québec

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2008

1 Statuts et nature des activités

L'Institut des vérificateurs internes, Section de Québec est un organisme à but non lucratif constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Ses principales activités consistent à regrouper les vérificateurs internes de Québec et à étudier, promouvoir, protéger et développer les intérêts économiques et sociaux de ses membres.

2 Modifications comptables

Le 1^{er} avril 2007, l'organisme a adopté trois nouvelles normes comptables publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA »), à savoir le chapitre 3251, « Capitaux propres », le chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » et le chapitre 3861 « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». L'application prospective de ces nouvelles normes a donné lieu à des changements dans la comptabilisation et la présentation des instruments financiers. Tel qu'il est exigé par ces nouvelles normes, les états financiers présentés aux fins de comparaison n'ont pas été retraités. Les paragraphes qui suivent décrivent les principaux changements apportés à la comptabilisation des instruments financiers par suite de l'adoption de ces normes comptables. L'application initiale de ces normes n'a donné lieu à aucun redressement des soldes d'ouverture de l'avoir des membres.

Chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation »

Chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation »

Actifs et passifs financiers

Selon les nouvelles normes, les actifs et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, et leur évaluation ultérieure est faite en fonction de leur classement, tel qu'il est décrit ci-après. Ce classement dépend de l'objectif visé lors de l'acquisition ou de l'émission des instruments financiers, des caractéristiques de ces derniers et des désignations que l'organisme a effectuées à l'égard de ceux-ci. Les normes exigent que tous les actifs financiers soient classés dans l'une des catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, disponibles à la vente, détenus jusqu'à leur échéance ou prêts et créances. Les passifs financiers doivent être classés comme étant détenus à des fins de transaction ou comme autres passifs. Selon les normes, tous les actifs et passifs financiers, doivent être évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, à l'exception de ceux découlant de certaines opérations entre apparentés, et doivent être comptabilisés par la suite selon leur classement. Les variations de la juste valeur d'un actif acquis survenant entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées aux résultats, à l'exception des gains et des pertes non réalisés sur les actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente, qui sont comptabilisés dans l'avoir des membres.

Institut des vérificateurs internes, Section de Québec

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2008

Classement des instruments financiers

Le tableau suivant résume le modèle comptable que l'organisme a choisi d'appliquer à chacune de ses principales catégories d'instruments financiers en cours au 1^{er} avril 2007 :

Trésorerie	Désigné comme étant détenu à des fins de transaction
Comptes débiteurs	Prêts et créances
Dépôt à terme	Désigné comme étant détenu à des fins de transaction
Comptes créditeurs et charges	Autres passifs

Instruments financiers détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs financiers et des passifs financiers habituellement acquis en vue de profiter des fluctuations des prix à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. Les intérêts gagnés, les gains et les pertes réalisés à la sortie ainsi que les gains et les pertes latents découlants des variations de la juste valeur sont compris dans les produits de placements.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût après amortissement.

Autres passifs

Les autres passifs sont comptabilisés au coût après amortissement. Ils comprennent tous les passifs autres que les dérivés et les passifs classés comme étant détenus à des fins de transaction.

Établissement de la juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier est égale au prix de transaction, soit la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Après la comptabilisation initiale, la juste valeur des instruments financiers ayant un prix coté sur un marché actif est fondée sur le cours acheteur.

3 Résumé des principales conventions comptables

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants d'actif et de passif portés aux états financiers. Ces mêmes estimations et hypothèses ont aussi une incidence sur la présentation des éventualités en date des états financiers, de même que sur les postes de produits et de charges de l'exercice. Il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

Institut des vérificateurs internes, Section de Québec

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2008

État des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie n'a pas été préparé étant donné qu'il n'apporterait aucun renseignement supplémentaire utile aux lecteurs des états financiers.

Nouvelles normes comptables futures

Le chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir » et le chapitre 3863, « Instruments financiers – présentation » ont été publiés en décembre 2006 par l'ICCA et s'appliqueront à l'exercice débutant le 1^{er} octobre 2007. Ces chapitres remplacent le chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Ils modifient et améliorent les exigences relatives aux informations à fournir et maintiennent les exigences en matière de présentation. Ces nouveaux chapitres accordent une plus grande importance aux informations à fournir sur la nature et la portée des risques découlant des instruments financiers, et sur la façon dont l'entité gère ces risques.

4 Instruments financiers

Les instruments financiers que l'organisme a inscrits au bilan sont la trésorerie, les comptes débiteurs, le dépôt à terme ainsi que les comptes créditeurs et charges. La trésorerie et le dépôt à terme sont comptabilisés à leur juste valeur. La juste valeur des comptes débiteurs et des comptes créditeurs et charges, comptabilisés au coût après amortissement, se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.